



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(78^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du vendredi 20 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES FLEURY

1. Questions orales sans débat (p. 6135).

LIAISON ROUTIÈRE CLERMONT-FERRAND - LIMOGES

(Question de M. Pascallon) (p. 6135)

MM. Pierre Pascallon, Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

IMPRIMERIE MODERNE DE MAISONS-ALFORT

(Question de M. Griotteray) (p. 6136)

MM. Alain Griotteray, Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

(Question de M. Hage) (p. 6137)

MM. Georges Hage, Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

SITUATION DES PRÉRETRAITÉS

(Question de M. Fanton) (p. 6139)

MM. André Fanton, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

SALARIÉS LICENCIÉS DES CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DE LA MOSELLE

(Question de M. Demange) (p. 6140)

MM. Jean-Marie Demange, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

AIDES AUX RÉSIDENTS FRANÇAIS DES FOYERS DE TRAVAILLEURS

(Question de M. Jean-François Jalkh) (p. 6141)

MM. Jean-Pierre Reveau, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

Suspension et reprise de la séance (p. 6141)

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN LORRAINE

(Question de M. Laurain) (p. 6141)

MM. Jean Laurain, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

BRASSERIE DE MUTZIG

(Question de M. Caro) (p. 6143)

MM. Jean-Marie Caro, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

BASSIN D'EMPLOI DE LA LORRAINE

(Question de M. Charles Metzinger) (p. 6144)

MM. Jean Laurain, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

SIDÉRURGIE DES PRODUITS LONGS

(Question de M. Drouin) (p. 6145)

MM. René Drouin, Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

2. Ordre du jour (p. 6147).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES FLEURY,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

LIAISON ROUTIÈRE CLERMONT-FERRAND-LIMOGES

M. le président. M. Pierre Pascallon a présenté une question, n° 284, ainsi rédigée :

« M. Pierre Pascallon expose à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports que la France se situe au cœur de l'Europe des Douze et qu'à l'approche du grand marché unique européen de 1992 les régions françaises doivent s'ouvrir sur l'Europe. Cet objectif passe par la nécessité de développer, d'améliorer le réseau national routier. La route joue, en effet, un rôle de premier plan dans notre système de transports et dans l'ensemble de notre économie : 90 p. 100 des voyageurs circulent par la route, 50 pour 100 des marchandises. Le trafic routier est en constante progression : + 6,2 p. 100 en 1986. Il faut, hélas ! insister sur l'inadaptation de notre réseau routier national aux besoins de notre économie et aux futures ambitions européennes : 7 000 kilomètres de routes non renforcées sont interdits à la circulation normale des poids lourds en hiver, plus de 5 000 kilomètres sont saturés en rase campagne, les encombrements s'accroissent très rapidement en zone urbaine, notamment en Ile-de-France où le volume des bouchons augmente de 15 p. 100 par an, la desserte de nos ports est insuffisante et nuit à leur compétitivité. En outre, on sait que l'essentiel du trafic routier européen se fait hors de France, sur un axe Scandinavie-Italie, et ce phénomène aura tendance à se renforcer lors de la réalisation des grands projets : Trans-Europe Motorway, liaison Rhin-Main-Danube, etc. Une politique de modernisation de notre réseau routier est donc plus qu'impérative. Dans son rapport du 13 avril 1987, le C.I.A.T. (comité interministériel d'aménagement du territoire), sur proposition du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, a décidé d'engager un très important programme d'infrastructures routières, comportant principalement l'extension du réseau autoroutier national (ouverture de 1 500 kilomètres d'autoroutes à péages), la réalisation de voies rapides en Ile-de-France, l'aménagement des routes nationales traversant les régions du centre de la France. Un des objectifs prioritaires adopté par le C.I.A.T. est le désenclavement du Massif central. Mais une grande oubliée demeure dans ce vaste programme d'envergure nationale : il s'agit de la liaison Clermont-Ferrand-Limoges. Certes, de nombreux travaux ont été menés ces dernières années sur cet axe, tout à fait prioritaire si l'on veut conforter l'entité Massif central. Mais cette voie n'est pas encore, à ce jour, à la hauteur

des liaisons qu'il serait souhaitable d'établir entre les deux capitales régionales du centre de la France. Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas nécessaire de faire de cette liaison Clermont-Ferrand-Limoges une route à deux fois deux voies afin de favoriser le développement économique des deux régions, l'Auvergne et le Limousin, et d'éviter que la région Auvergne - par suite de son désenclavement vers la vallée du Rhône - ne devienne seulement que l'arrière-pays de la puissante région Rhône-Alpes. »

La parole est à M. Pierre Pascallon, pour exposer sa question.

M. Pierre Pascallon. Monsieur le ministre chargé des transports, le comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu le 13 avril dernier a décidé d'engager un très vaste programme d'infrastructures routières comportant principalement l'extension du réseau autoroutier national, la réalisation de voies rapides en Ile-de-France et l'aménagement de routes nationales traversant les régions du centre de la France.

Un des objectifs prioritaires adoptés par ce comité interministériel est, bien sûr, et nous nous en réjouissons, le désenclavement du Massif central. Mais une grande oubliée demeure dans ce vaste programme d'envergure nationale : il s'agit de la liaison Clermont-Ferrand-Limoges.

Certes, de nombreux travaux ont été menés ces dernières années sur cet axe, tout à fait prioritaire si l'on veut conforter l'entité Massif central. Mais cette voie n'est pas encore à ce jour à la hauteur des liaisons qu'il serait souhaitable d'établir entre les deux capitales régionales du centre de la France.

Ne vous paraît-il donc pas nécessaire de faire de cette liaison Clermont-Ferrand-Limoges une route à deux fois deux voies afin de favoriser le développement économique des deux régions concernées, l'Auvergne et le Limousin, et d'éviter ainsi que la région Auvergne - par suite de son désenclavement vers la vallée du Rhône - ne devienne que l'arrière-pays de la puissante région Rhône-Alpes ?

Une telle réalisation offrirait à la capitale du Limousin des débouchés vers l'Auvergne et, plus avant, vers la vallée du Rhône et vers la région Rhône-Alpes ; elle apporterait la touche finale à l'ouverture tous azimuts de la capitale de l'Auvergne, installant pour de bon Clermont-Ferrand dans la position de grand carrefour du centre de la France.

Enfin, le département de la Creuse qui apparaît, pour l'heure, comme le grand sacrifié, trouverait dans un axe Limoges-Clermont-Ferrand revivifié des perspectives intéressantes lui permettant de rompre son isolement.

Monsieur le ministre, l'Etat est-il prêt à nous suivre dans ce projet de route à deux fois deux voies, car il est le seul à disposer des moyens nécessaires à une réalisation de cette envergure ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

M. Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports. Monsieur le député, les propositions faites par le comité interministériel d'aménagement du territoire, le 13 avril 1987, sont la preuve de la priorité accordée par le Gouvernement à la modernisation du réseau routier. Soumis à l'avis des régions, le nouveau schéma directeur sera officialisé par décret à la fin de cette année ou au début de l'année 1988.

Ce nouveau schéma qui, je le rappelle, ne remet nullement en cause les schémas précédents, mais au contraire lui ajoute de nouvelles liaisons, dote le territoire de grandes transversales : c'est le cas de l'axe Lyon-Bordeaux par Périgueux et Clermont-Ferrand, qui sera réalisé en autoroute entre Périgueux et Clermont-Ferrand et qui vient compléter dans la région le système formé par la route centre-Europe - Atlantique, passant par Limoges et Montluçon, et la nationale 20, de Vierzon à Brive, dont l'aménagement à deux fois deux voies est prévu dans les dix années à venir.

Comme vous le souhaitez, monsieur le député, la liaison entre Clermont-Ferrand et Limoges sera ainsi assurée entièrement à deux fois deux voies par l'intermédiaire de ce système d'axes maillé. Les nouvelles liaisons autoroutières ou à caractéristiques autoroutières remplaceront avantageusement, pour le transit national et régional, la liaison actuelle qui, je le rappelle, est assurée par un chemin départemental, le C.D. 941. Je ne doute pas que les conseils généraux, qui ont en charge cette route départementale, sauront lui assurer les caractéristiques adaptées au trafic essentiellement local qui y demeurera. Il sera donc ainsi répondu, monsieur le député, au souci d'aménagement du territoire que vous avez bien voulu exprimer.

IMPRIMERIE MODERNE DE MAISONS-ALFORT

M. le président. M. Alain Griotteray a présenté une question, n° 295, ainsi rédigée :

« M. Alain Griotteray expose à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme que l'imprimerie moderne de Maisons-Alfort (I.M.M.A.) a été créée en juin 1986 par un accord passé devant le président du tribunal de commerce enregistrant la fusion de deux imprimeries d'héliogravure : l'imprimerie de Maisons-Alfort (I.M.A.) et l'imprimerie moderne de Paris (I.M.P.). Cette restructuration par fusion a été facilitée par l'engagement d'abandon de la part de l'Etat des créances sociales et des plus-values dont ont bénéficié les nouveaux actionnaires de l'I.M.M.A. et du financement du plan social. Celui-ci a été accepté par le personnel bien qu'il conduisit au licenciement de 26,5 p. 100 du personnel, soit plus du quart des effectifs : suppression de cent vingt-deux postes. Aujourd'hui une grande agitation a gagné l'entreprise avec des manifestations dans les mairies socialistes et majoritaires du Val-de-Marne. Le 12 novembre au matin, le siège du C.I.R.I. a été à son tour envahi par le personnel. Le personnel considère, d'une part, que l'Etat s'était engagé à faciliter le prêt demandé au C.E.P.M.E., qui semble avoir été refusé, d'autre part, que le plan de charge a été bousculé. L'I.M.M.A. a perdu l'impression des publications de la mairie de Paris ainsi que l'impression de *Jours de France*. Par contre, une machine a été achetée à Berlin en Allemagne, qui permet pour le moment l'impression de *Nous Deux*. Le *Figaro-TV* a commandé l'impression de 400 000 numéros par semaine, chiffre devant monter jusqu'à un million d'exemplaires par la suite. Il semble que l'I.M.M.A. ait beaucoup de difficultés à faire face à cette commande, faute de fonds de roulement, disent les syndicats. En résumé, les engagements pris par l'Etat ont été tenus, ceux pris par les syndicats aussi. Reste le financement que le repreneur s'était fait fort d'assurer. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les engagements exacts pris par les trois parties l'an passé, car il est surprenant que le C.E.P.M.E. refuse un crédit qui devrait être garanti par les terrains dont la S.O.P.E.F. est devenue propriétaire et qui représentent 30 millions de francs. »

La parole est à M. Alain Griotteray, pour exposer sa question.

M. Alain Griotteray. Monsieur le ministre, vous connaissez l'affaire de l'I.M.M.A., l'imprimerie moderne de Maisons-Alfort, qui est née de la fusion de l'ancienne Imprimerie Del Duca de Maisons-Alfort et de l'imprimerie moderne de Paris.

Cette restructuration a été facilitée par l'intervention de l'Etat qui a financé le plan social, plan social difficile qui diminuait de plus de 25 p. 100 le personnel de l'entreprise. Les syndicats l'ont accepté et cette réduction est aujourd'hui accomplie. L'entreprise ne compte plus aujourd'hui que les 327 membres de personnel ; les syndicats ont donc gagné

même du temps par rapport aux dates qui avaient été fixées. L'Etat, par ailleurs, a abandonné ses créances sociales et fiscales, les plus-values aux nouveaux propriétaires de l'entreprise. Il est évident qu'il n'a pas consenti un tel effort sans que des assurances n'aient été données sur la survie de l'entreprise.

Devant le tribunal de commerce, un plan de charge important avait été en effet constaté. Hélas ! celui-ci n'est plus respecté puisque l'entreprise a perdu un certain nombre de travaux exécutés pour la Ville de Paris et *Jours de France*. Elle a acheté à Berlin une rotative importante, d'un certain âge, déjà - huit ans -, mais qui avait à peine servi, rotative qui est maintenant au siège de Maisons-Alfort.

L'imprimerie a trouvé un client important dans le *Figaro-TV*, mais elle est incapable de fournir à sa demande faute de technique peut-être - c'est la période d'adaptation -, faute aussi, semble-t-il, de fonds de roulement. En effet, il semble qu'un prêt qui avait été prévu soit actuellement suspendu ou refusé par le C.E.P.M.E. Le problème qui se pose, je le sais, monsieur le ministre, et je l'ai dit aux syndicats lorsque je les ai rencontrés, c'est que l'Etat n'a plus à intervenir. Mais je le répète, il est impossible qu'il ait fait un effort aussi considérable que celui que j'indiquais à l'instant sans avoir reçu des assurances réelles des nouveaux propriétaires de l'entreprise.

Ont-ils ou non apporté le financement prévu pour lequel ils s'étaient, je crois, portés fort ? Quel est l'avenir de l'entreprise ?

Le personnel est très préoccupé, à juste titre, car il voit que chaque mois la perte dans le fonctionnement atteint près de 3,5 millions de francs. Quand cela se multiplie par plusieurs mois, ça devient dramatique. Quand ça s'ajoute à ce qui devait être prévu, c'est plus dramatique encore. Il serait absurde qu'après un tel effort de l'Etat, un tel effort des syndicats, l'affaire capote. Or je dois dire que je comprends l'émotion du personnel de l'imprimerie de Maisons-Alfort et, sans approuver les manifestations qui ont eu lieu dans les mairies socialistes et de la majorité, ainsi que celle qui a eu lieu ces jours derniers au siège du comité interministériel pour les restructurations industrielles, je comprends ce qui les a provoqués.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès de ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

M. Jacques Doufflaques, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports. Monsieur le député, vous avez bien voulu interroger M. Alain Madelin, qui, retenu par ailleurs, m'a prié de vous demander de bien vouloir l'excuser et de vous répondre sur l'imprimerie moderne de Maisons-Alfort. Celle-ci résulte de la fusion en février 1987 de deux entreprises : l'imprimerie de Maisons-Alfort (I.M.A.) et l'imprimerie moderne de Paris (I.M.P.).

Cette restructuration a été facilitée, vous l'avez rappelé, par les efforts exceptionnels consentis par les pouvoirs publics, dont l'acceptation du rachat des actifs de I.M.P. par I.M.M.A. à un prix autorisant de fortes plus-values au détriment des créanciers sociaux et fiscaux. L'Etat a financé intégralement le plan social de réduction d'effectifs : au total 300 départs aujourd'hui, 110 supplémentaires prévus d'ici à la fin de l'année.

Le plan de reprise, vous le savez, n'avait été accepté par le tribunal de commerce qu'avec beaucoup de réticences, puisqu'il avait pendant un temps penché pour une autre solution. Or ce plan - et vous l'avez évoqué - ne comportait de la part de l'Etat, ni de quelque autre organisme financier, aucune assurance qu'il puisse garantir la pérennité de l'entreprise.

Le repreneur avait toujours dit pouvoir disposer sans autre appui, notamment grâce aux plus-values dégagées par la vente des actifs de l'I.M.P., du financement suffisant nécessaire, en particulier, pour payer la nouvelle rotative qui a été livrée cet été et dont vous avez vous-même parlé.

Alors que tous les partenaires financiers ont réalisé leurs engagements initiaux, il apparaît que les besoins financiers sont plus importants que prévu, principalement à cause des pertes d'exploitation consécutives à la perte de plusieurs marchés d'impression au cours des dix mois écoulés.

Pour participer à la restructuration indispensable des fonds propres de l'entreprise, l'ensemble des banques et des établissements financiers ont été consultés, et pas seulement le

C.E.P.M.E. que vous avez évoqué et dont la vocation est, d'ailleurs, autre, puisqu'elle est de favoriser l'investissement, et non pas d'apporter des moyens financiers de redressement à une entreprise.

La direction de I.M.M.A. n'a pas pu, pour le moment, convaincre ses partenaires financiers de la possibilité pour l'entreprise d'équilibrer son exploitation. Celle-ci devrait être grandement améliorée par la réduction des effectifs actuellement en cours et par l'augmentation du plan de charge.

Incontestablement, la solution des problèmes de cette entreprise passe par l'entreprise elle-même.

ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

M. le président. M. Georges Hage a présenté une question, n° 292, ainsi rédigée :

« M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la dégradation des conditions de travail et d'étude dans les lycées et les universités. Classes surchargées, manque de professeurs, suppression de certaines options, élimination des redoublants dans les premiers, travaux dirigés saturés, droits supplémentaires, cours non assurés, suppression de postes d'enseignants et d'A.T.O.S., refus de maintien des bourses, délabrement des locaux dans les secondes, telle est la situation au lendemain d'une rentrée universitaire que les élèves, les étudiants, les familles comme les différents personnels de l'éducation nationale sont loin de trouver normale. S'il n'y a plus officiellement de projet Devaquet ou Monory, ce sont bien leurs recettes élitistes que l'on tente d'imposer aujourd'hui en dévalorisant l'enseignement public, en aggravant la sélection sociale. Porter la formation des hommes et des femmes de ce pays au niveau des besoins de notre temps, atteindre l'objectif de former plus et mieux deux millions d'étudiants suppose une tout autre politique, et dans l'immédiat la révision en hausse des moyens consacrés par le budget 1988 aux enseignements secondaire et supérieur. Il lui demande s'il entend agir en ce sens. »

La parole est à M. Georges Hage, pour exposer sa question.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, un an après le mouvement qui avait soulevé les lycéens et les étudiants contre les projets Monory-Devaquet et coûté la vie à Malik Ousseine, voici que, quelques semaines après une rentrée que l'on disait s'effectuer en douceur, les lycéens et les étudiants se mobilisent de nouveau. Les assemblées générales se multiplient dans les établissements et rassemblent de plus en plus de participants. Une manifestation est prévue pour le 26 novembre prochain.

Pourquoi cette mobilisation qu'une grande partie de la presse s'efforce de taire ou de minimiser mais qu'il est de notre devoir de parlementaires d'analyser ? Parce que la situation de ces établissements est désastreuse et pire qu'en décembre dernier.

De quoi est-il question dans les assemblées générales des lycées et des facs ? On parle d'amphis et de travaux dirigés surchargés, de droits d'inscription accrus, imposés sous forme de taxes supplémentaires, de redevances ou de frais pédagogiques, de la multiplication des barrages pour l'accès à telle ou telle filière, de tests maison institués à cette fin. Il est question de locaux trop étroits et trop vétustes.

Savez-vous qu'à Paris VIII-Saint-Denis, par exemple, les professeurs demandent aux étudiants de désigner ceux d'entre eux qui assisteront au cours et ceux qui devront le quitter du fait de l'insuffisance des places ? On en arrive à la courte-paille !

Il est question, aussi, de l'état déplorable des résidences universitaires, du « mal-vivre » qui imprègne la vie sociale étudiante. Les trois quarts des demandes de logement en cité universitaire sont actuellement refusées, faute de place. Les dossiers d'attribution des bourses sont traités avec plusieurs mois de retard, et trouver un emploi pour payer ses études est devenu parfaitement illusoire.

Quant aux étudiants étrangers, ils vivent désormais avec la peur d'une menace d'expulsion qui plane au-dessus de leur tête, pour une quelconque histoire de tampon officiel qu'il faut quémander dans un seul bureau pour tout Paris et sa région, à condition de faire la queue dès cinq heures du matin.

Dans les lycées, il s'agit de classes bourrées, de parcs en préfabriqué, de suppressions d'options, de regroupements de classes faute de place, de sections professionnelles sans matériel, d'ateliers de L.E.P. défiant le bon sens pédagogique, comme je l'ai vu à Douai, ou dont les conditions de sécurité ne sont pas assurées - quand le plafond ne s'effondre pas, comme à Villemomble, quand l'eau ne pénètre pas par le toit, comme à Saint-Etienne, ou quand les élèves ne sont pas électrocutés, comme à Fontenay-sous-Bois.

Partout, le manque de moyens pour le fonctionnement comme pour l'équipement des établissements est criant et rien dans le budget de 1988 ne permet de conserver le moindre espoir d'amélioration, comme je l'avais d'ailleurs souligné lors de l'examen en première lecture du projet de loi de finances.

Douai ? Je connais bien la ville, et j'ai l'œil averti d'un éducateur. Je vois s'y mettre en place une sorte de pôle d'excellence pour la minorité, avec la promesse d'une qualification impossible et d'un échec scolaire garanti pour le plus grand nombre.

Les étudiants et les lycéens se disent qu'ils sont parvenus l'an dernier à empêcher l'adoption des projets Devaquet et Monory. Mais le pouvoir essaie aujourd'hui d'en faire passer le contenu par petits bouts, discrètement mais sûrement.

Des exemples de cette dévalorisation des formations ? Ce sont ces obstacles supplémentaires à l'accès au haut niveau - 40 p. 100 seulement des étudiants obtiennent le D.E.U.G., un sur cinq au bout de deux ans, 30 p. 100 une licence et 20 p. 100 une maîtrise.

Par conséquent, le maintien dans le premier cycle est décisif.

Quant aux droits d'inscription plus élevés, j'ai déjà fait allusion à ce nouvel obstacle.

Ces réflexions s'appliquaient aux étudiants. Sur les échecs du secondaire et sur ce qu'ils coûtent, un rapport vient d'appeler l'attention sur ce problème.

Bref, tout ce contre quoi se sont mobilisés, l'an dernier, les étudiants et les lycéens, c'est bien contre cette conception élitiste, celle des « fric-facs », qui les révolte à juste titre.

Et ce n'est pas le recours à l'argument de l'insuffisance des moyens dont dispose l'Etat pour l'enseignement qui pourrait freiner cette mobilisation. Toujours la même rengaine !

Mais c'est faux ! Pour la première fois, le budget de la guerre est supérieur à celui de l'éducation, dit l'appel des états généraux lycéens.

Et reconnaissons-le : si une loi de programmation militaire peut consacrer 475 milliards de francs à doter la France d'équipements nucléaires, chimiques, investissements de mort, comment expliquer à un adolescent, sinon par un choix budgétaire délibéré du Gouvernement en faveur des grands groupes industriels et financiers, notamment de l'armement, son refus de faire un effort en faveur des lycéens et facultés, investissements de vie ?

Tout le monde s'accorde à dire qu'en l'an 2000 il faudrait 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac.

Beaucoup considèrent aussi, y compris dans votre majorité - mais si M. Monory le dit, M. Valade ne le dit pas - qu'il faudrait à la même date deux millions d'étudiants. Or la situation actuelle dans l'enseignement supérieur et les moyens qui lui sont accordés tournent le dos à cet objectif.

De même, toutes les études sérieuses concluent qu'il faut augmenter sérieusement le nombre de diplômés au plus haut niveau.

Mais ces constats, désormais banals, n'autorisent guère à parler de consensus. Consensus est un mot dont on abuse, car le consensus suppose non point simplement un constat, mais un accord sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre le but. Parler d'un consensus au lieu d'un constat, c'est s'offrir la possibilité d'observer une sorte de moratoire, d'ajournement pendant la campagne des élections présidentielles. Nous sommes tous d'accord - dira-t-on - pour deux millions d'étudiants en l'an 2000. Et de remettre à plus tard, après les élections, la recherche des moyens ! Cela, nous ne pouvons l'accepter.

Il faut améliorer sans tarder la situation dans l'enseignement supérieur en améliorant les conditions d'études et de travail grâce à un accroissement des crédits de fonctionne-

ment destinés aux étudiants, aux enseignants et aux autres personnels, en améliorant légalement la vie sociale étudiant par la création de restaurants et le développement des aides de toute sorte.

M. le président. Je vous remercie de bien vouloir conclure, monsieur Hage.

M. Georges Hage. Il faut aussi, ce qui est moins bien perçu, augmenter, sur l'ensemble du territoire, le nombre des habilitations à délivrer des diplômes nationaux dans les différentes disciplines de premier, deuxième et troisième cycle.

M. le président. Je me permets d'insister : vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Georges Hage. J'en ai encore pour une minute, monsieur le président !

M. le président. C'est trop ! Veuillez résumer !

M. Georges Hage. Eh bien, je résume.

Si nous voulons atteindre les objectifs que je viens d'évoquer en l'an 2000, nous avons un besoin urgent de maîtres. Il faut dès à présent les former et commencer de les recruter dans tous les ordres d'enseignement, sans parler de la nécessité d'une revalorisation de la fonction enseignante. En tout état de cause, il est indispensable de créer 1 800 postes d'enseignants dans le supérieur dès le budget de 1988. Les étudiants de l'an 2000 entrant en cours préparatoire aujourd'hui, c'est dès aujourd'hui qu'il faut faire l'effort nécessaire dans tous les ordres d'enseignement à partir de la maternelle, pour que notre pays ne soit plus en queue du peloton des pays européens.

M. le président. C'est votre conclusion, monsieur Hage ?

M. Georges Hage. Je conclurai, monsieur le président, sur une image. La grande aventure pédagogique nationale devant laquelle nous sommes est comme un Himalaya à atteindre dont il faudrait aménager sans tarder les camps de base. Or, monsieur le ministre, à la réunion du C.N.E.S.E.R. de lundi dernier, toutes les répartitions de crédits proposées ont reçu un avis défavorable à une très forte majorité.

M. le président. Ce n'est plus une image, mon cher collègue !

M. Georges Hage. C'est ma question, monsieur le président ! (*Rires.*)

M. le président. Il serait temps d'y venir !

M. Georges Hage. Le Gouvernement est-il prêt à réviser en hausse les moyens consacrés par le projet de budget pour 1988 aux enseignements secondaire et supérieur ?

M. André Fanton. Après un exposé aussi fourni, la question est d'une brièveté impressionnante ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

M. Jacques Doufflegues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports. Il va de soi, monsieur le député, que ni le ministre de l'éducation nationale ni le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur ne partagent votre opinion sur la rentrée scolaire et universitaire. Tous les observateurs de bonne foi reconnaissent que la rentrée 1987, dans le premier comme dans le second degré, a constitué une incontestable réussite.

Les conditions de cette rentrée illustrent la priorité que le Gouvernement entend donner à l'éducation nationale et que le projet de budget pour 1988 confirme. La progression retenue dans ce cadre - 4,56 p. 100 à structures constantes - est très supérieure à celle des dépenses de l'Etat, 1,9 p. 100, ou même à l'évolution des prix prévue par le projet de loi de finances : 2,5 p. 100.

Cette politique comprend quatre éléments fondamentaux.

Premièrement, permettre une croissance indispensable des effectifs d'élèves dans les lycées en prévoyant d'importantes créations d'emplois d'enseignants.

Le projet de budget pour 1988 prévoit à ce titre, indépendamment de la consolidation de 1 400 emplois supplémentaires ouverts à la rentrée de 1987, la création dans l'enseignement public de 3 200 emplois d'enseignants pour la rentrée de 1988.

Ainsi, au cours des trois années 1986, 1987 et 1988, 9 610 emplois auront été créés dans l'enseignement du second degré public, exclusivement pour faire face à l'augmentation souhaitée des effectifs d'élèves dans les lycées, alors que, globalement, les effectifs du second degré n'auront progressé que de 40 000, en raison d'une diminution du nombre d'élèves dans le premier cycle.

Deuxièmement, assurer le recrutement de personnels qualifiés et motivés.

La comparaison du volume des postes mis aux concours de l'agrégation, du C.A.P.E.S. et du C.A.P.E.T. permet d'illustrer cet effort : 13 065 pour 1988, contre 8 100 en 1986 et 2 700 seulement en 1980.

Par ailleurs, d'importantes mesures intéressent la situation des personnels et visent à encourager l'élargissement des perspectives de carrière et la valorisation des responsabilités. Près de 1,3 milliard de francs est prévu à ce titre dans le projet de budget pour 1988.

Troisièmement, mobiliser des moyens spécifiques pour réaliser des actions prioritaires.

Cette orientation concerne notamment la réussite scolaire dans le premier degré, la formation et l'insertion professionnelles des jeunes, les enseignements artistiques, l'équipement des collectivités d'outre-mer et la modernisation des services.

Quatrièmement, accorder à l'enseignement privé sous contrat les moyens fixés dans le strict respect du principe de parité.

Pour 1988, les crédits dévolus à l'enseignement privé sous contrat s'élèveront à 21 792 millions de francs contre 20 780 millions en 1987. Dans ce cadre, les actions de rattrapage nécessaires, s'agissant particulièrement du forfait d'externat, seront engagées.

Une politique pour l'éducation nationale n'a de sens que si l'effort s'inscrit dans la durée. Le ministre de l'éducation nationale soumettra donc très prochainement à l'appréciation notamment des parlementaires un plan sur les besoins de l'éducation nationale dans l'avenir. Comme l'a indiqué le Premier ministre, si la concertation ouverte sur les bases proposées par ce document permet de dégager une convergence sur les orientations et sur les moyens, il n'est pas exclu qu'un projet de loi de programme soit alors élaboré.

Quant à vos observations relatives à l'enseignement supérieur, je puis vous préciser que le Gouvernement a veillé à réunir les conditions optimales afin d'assurer la rentrée universitaire d'octobre 1987. Pour renforcer l'encadrement des étudiants dans les différentes disciplines d'enseignement et de recherche, 570 emplois d'enseignant ont été créés, auxquels s'ajoutent 500 transformations d'emplois de maître de conférences en emplois de professeur. Aucune suppression d'emploi d'enseignant n'est intervenue.

Dans l'enseignement supérieur, les crédits de fonctionnement pédagogique sont établis à partir de la taille optimale des groupes d'étudiants devant recevoir des enseignements dans le cadre des diplômes ayant reçu une habilitation nationale. Ainsi, les effectifs maximaux pour lesquels sont à chaque fois attribués des crédits sont, en lettres et sciences humaines, de 25 étudiants en travaux pratiques, de 35 à 45 en travaux dirigés selon l'année d'étude et, respectivement, de 10 et 20 dans certaines disciplines technologiques.

Pour améliorer les conditions matérielles de l'accueil offert aux étudiants, 215 millions de francs ont été consacrés aux travaux de maintenance, dont la gestion est déconcentrée ; 362 millions de francs d'investissements ont permis d'offrir 1 100 places nouvelles aux bacheliers d'Île-de-France ; 400 places ont été créées dans le Nord-Pas-de-Calais ; 8 nouveaux départements d'I.U.T. ont ouvert leurs portes. En outre, il a été décidé que 9 autres départements d'I.U.T. seront ouverts à la rentrée 1988. Des locaux supplémentaires sont en cours de construction, tant à la Réunion qu'à Toulouse, Bordeaux, Mulhouse, Nancy, Besançon et Dunkerque.

Tout bachelier qui le désire à pu être accueilli dans un établissement d'enseignement supérieur, sans qu'aucun dispositif sélectif ait été établi à l'entrée des universités, pour lesquelles les droits d'inscription ont été maintenus à 450 francs.

L'organisation des enseignements, leur déroulement sont de la compétence de l'établissement, dans le cadre de son autonomie, mais en conformité avec la réglementation nationale qui régit la délivrance des diplômes. De même, la perception de droits annexes liés à certaines prestations de services réels et facultatifs relève de l'initiative de l'université.

M. Valade a installé, le 1^{er} juillet 1987, le groupe de travail « Demain l'université », composé de membres d'origine très variée : universitaires, étudiants, personnalités extérieures. Ses conclusions seront prochainement rendues publiques. Ce groupe a pour mission de dégager, en écoutant un grand nombre d'avis venant de tous les horizons et en dehors de tout *a priori*, les points d'accord et les convergences sur l'avenir souhaitable et possible de l'Université.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le député, votre description n'est conforme ni à la situation présente, ni aux perspectives d'avenir de l'éducation nationale.

M. Georges Hage. Nous verrons !

SITUATION DES PRÉRETRAITÉS

M. le président. M. André Fanton a présenté une question, n° 291, ainsi rédigée :

« M. André Fanton attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation des préretraités. Si, depuis mars 1986, un certain nombre de mesures sont intervenues afin de rétablir les intéressés dans leurs droits, un certain nombre de problèmes essentiels n'ont cependant pas été réglés. Certes, les restrictions et les pénalités financières relatives au cumul d'un emploi et d'un avantage vieillesse ont été assouplies. De même, l'abattement qui frappait les pensions de réversion des veuves de préretraités a été supprimé. Il est également vrai que certaines conséquences néfastes découlant du décret du 24 novembre 1982 ont été abrogées. Il n'en reste pas moins que deux points essentiels n'ont pas été réglés : 1° le décret du 24 novembre 1982 avait institué un délai de trois mois avant le versement du premier terme de la pension de retraite (ce qui à l'évidence constitue une spoliation pour les intéressés) ; la décision de mensualisation récemment prise et qui ne concerne en réalité que les personnes admises au régime de la préretraite après le 1^{er} janvier 1987 n'a nullement réglé ce point pour les personnes admises en préretraite avant cette date ; 2° s'il est vrai que la non-application aux préretraités de l'augmentation de 0,4 p. 100 des cotisations sociales a en quelque sorte marqué la prise en considération de principe de leur situation, il n'en reste pas moins que demeure posé le problème de l'alignement du taux de la cotisation d'assurance maladie des préretraités sur celui des retraités. Il lui demande donc de lui faire connaître : 1° dans quels délais et sous quelles modalités il entend permettre aux préretraités, qui se sont vus privés injustement pendant trois mois de l'échéance de la pension de retraite qui leur étaient due, de se voir reconnaître à nouveau leurs droits sans être obligés de recourir aux tribunaux comme ils doivent actuellement le faire ; 2° dans quels délais, sous quelles formes et sous quelles modalités il entend aligner le régime des taux de cotisation d'assurance maladie des préretraités sur celui des retraités. »

La parole est à M. André Fanton, pour exposer sa question.

M. André Fanton. Peut-être le Gouvernement s'étonnerait-il que je revienne encore une fois à la situation des préretraités, puisque je lui avais déjà posé une question orale sur le même sujet au mois de juin et que je l'avais interrogé à nouveau au cours de la discussion budgétaire. Si je réitère cette question, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale, c'est parce qu'il semble s'instaurer entre le Gouvernement et le Parlement une sorte de dialogue de sourds. L'essai de poser des questions précises sur des points précis, et le Gouvernement me répond des choses générales sur des points généraux.

J'espère que, cette fois-ci, vous n'allez pas vous contenter de me relire la réponse que le ministre des affaires sociales vient de faire - opportunément - à la question écrite que je lui avais posée le 12 janvier 1987, rappelée le 27 avril et à laquelle il a tout juste répondu le 9 novembre ! Pour vous

éviter de tomber dans ce travers, je vous remets sans plus attendre le texte de cette réponse pour que vous puissiez, pendant que je continue à m'expliquer, la comparer à celle que vous projetiez de me faire. (*Sourires.*) Voici ce document. (*M. André Fanton remet à M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat, le texte de la réponse à sa question écrite.*)

Monsieur le secrétaire d'Etat, les préretraités constatent que quelques-uns de leurs problèmes ne sont pas encore résolus. Certes, le Gouvernement a pris un certain nombre de décisions pour réparer les conséquences du funeste décret du 24 novembre 1982. Mais je souhaiterais que vous ne les rappeliez pas, parce que je les connais et que les préretraités les connaissent. Par conséquent, ce ne saurait être la réponse à ma question.

Celle-ci concerne deux problèmes clairs auxquels j'aimerais avoir une réponse claire.

Premier problème : le taux de cotisation au titre de l'assurance maladie.

A l'origine, il était de 2 p. 100 pour les retraités et les préretraités ; en janvier 1983, il a été porté à 5,5 p. 100 pour les préretraités. Le Gouvernement m'a déjà répondu deux fois - et je pense qu'il va le faire une troisième fois - que l'augmentation de 0,4 p. 100 des cotisations décidée en juin dernier n'a pas été appliquée aux préretraités. Je l'en remercie, mais tel n'est pas l'objet de ma question.

Ma question est de savoir si on va aligner le taux des préretraités sur celui des retraités. Elle est simple et la réponse peut être claire.

Deuxième problème : les conséquences du décret du 24 novembre 1982.

Ma question est tout aussi simple : le Gouvernement entend-il, oui ou non, régler les trois mois de pension dont ont été spoliées les personnes admises au régime de préretraite avant le 1^{er} janvier 1987 ?

Le Gouvernement m'a répondu que des décisions avaient été prises pour remédier aux conséquences les plus néfastes de ce décret. Il est vrai que les situations issues de l'article 5 semblent, pour la plupart d'entre elles, réglées, mais il n'en est pas de même des situations issues de l'article 2.

Les préretraités connaissent les arguments financiers que le Gouvernement oppose à leurs demandes. Aussi ne réclament-ils pas l'impossible. Ils ont fait toute une série de propositions constructives pour alléger la charge financière qui résulterait de l'abrogation du décret. Ces propositions, auxquelles il n'a toujours pas été répondu, sont l'étalement du règlement, ou une franchise d'impôt, ou une attribution échelonnée et gratuite de bons du trésor.

Mais la question reste posée : que compte faire le Gouvernement pour effacer les conséquences de l'article 2 du décret du 24 novembre 1982 ?

Enfin, le Gouvernement peut-il préciser quand doit intervenir le décret qui supprimera l'abattement auquel sont soumises les veuves des préretraités sur leur pension de réversion ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite que vous ayez réellement entendu mes questions. Si, par malheur, vous deviez me répondre ce que je redoute, je reviendrais à nouveau sur ce sujet - j'en prévins le Gouvernement - à l'occasion de la discussion de la loi de finances rectificative qui aura lieu dans quelques jours. Je souhaite et je veux, en effet, comme les préretraités souhaitent et veulent, obtenir des réponses précises à des questions précises, d'autant plus que des engagements ont été pris avant 1986 et que, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, ils doivent être tenus.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous m'avez interpellé de manière très percutante. Je vais vous répondre brièvement en tâchant de ne pas répéter ce que vous savez déjà.

En ce qui concerne d'abord le problème particulièrement difficile du niveau des cotisations d'assurance maladie versées par les préretraités, leur alignement sur celui des retraités est souhaitable. La mise en œuvre d'une telle disposition dépend, chacun peut le comprendre, de l'équilibre des

comptes de la sécurité sociale. Le régime de l'assurance maladie affichant des résultats sensiblement meilleurs que ceux que nous attendions, peut-être sera-t-il possible de faire quelque chose en ce domaine. Mais, honnêtement, je ne puis aujourd'hui vous en donner l'assurance.

Quant au décret du 24 novembre 1982, il a indéniablement porté atteinte aux droits de certains préretraités. Sa validité juridique n'est pas en cause, ainsi que l'a confirmé l'arrêt rendu le 26 juin dernier par le Conseil d'Etat. Le Gouvernement, toutefois, a souhaité agir au plan de l'équité en corrigeant deux des dispositions prises en novembre 1982.

Le décret avait notamment institué un délai de carence qui retardait la prise en charge par l'UNEDIC des salariés licenciés pour tenir compte des indemnités versées par leur ancien employeur. Je vous confirme que le Gouvernement est prêt à dédommager, à leur demande, du préjudice qu'ils ont subi les préretraités qui étaient en cours de préavis le 27 novembre 1982, à qui ont été appliqués les délais de carence prenant en compte les indemnités de licenciement et les indemnités compensatrices de congés payés. A cet effet, l'Etat prendra en charge une allocation spéciale d'ajustement au profit des préretraités qui se trouvaient en cours de préavis le 27 novembre 1982 et auxquels ont été appliqués les délais de carence instaurés par le décret du 27 décembre 1982.

M. André Fanton. Il n'y a pas que ceux-là !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. La convention entre l'Etat et l'UNEDIC qui organise le versement de cette allocation est en cours de signature.

Vous avez par ailleurs appelé mon attention sur la situation des veuves. A cet égard, je vous indique que le Gouvernement a souhaité également améliorer le revenu des préretraités en assouplissant les possibilités de cumul d'une allocation du fonds national de l'emploi et d'un avantage vieillesse. Un décret du 31 juillet dernier vient ainsi de supprimer l'abattement qui s'appliquait à la préretraite des salariés licenciés qui percevaient, avant leur licenciement, une retraite ou une pension de réversion. Un décret en date du 29 octobre 1987 a autorisé les veuves préretraitées à liquider la pension de réversion à laquelle le décès de leur conjoint leur donne droit.

Nous avons donc progressé patiemment, monsieur le député. De manière encore insuffisante, certes, mais personne ne peut oublier les difficultés financières des régimes de protection sociale. C'est dans ce contexte que nous accomplissons, pas à pas, des progrès qui vont dans le sens de vos préoccupations et de celles des préretraités.

M. André Fanton. Ce sont de tout petits pas !

SALARIÉS LICENCIÉS DES CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DE LA MOSELLE

M. le président. M. Jean-Marie Demange a présenté une question, n° 290, ainsi rédigée :

« M. Jean-Marie Demange rappelle à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi qu'il a déjà eu l'occasion d'attirer son attention sur la situation particulièrement difficile de certains salariés des Constructions métalliques de la Moselle (C.M.M.), licenciés en 1982, aujourd'hui âgés de plus de cinquante ans, qui n'ont pas pu bénéficier de la convention générale de protection des salariés de la sidérurgie (C.G.P.S.). Pour un bon nombre d'entre eux, la période dite de fin de droits est arrivée à échéance, et ils ne sont plus pris en charge par l'UNEDIC, sinon par la procédure dite de fin de droits. Ceux qui, par ailleurs, n'ont pas atteint l'âge de soixante ans, bien que totalisant plus de trente-sept années et demie de service, n'ont pas pu faire valoir leurs droits à la retraite et aux avantages qui s'y rattachent. Ainsi ces personnes touchent-elles aujourd'hui, suivant leur âge, des allocations dont le montant varie entre 1 900 francs et 2 600 francs, selon qu'elles ont plus ou moins de cinquante-cinq ans, et se trouvent dans une situation extrêmement précaire. Il existe donc un vide législatif qu'il est urgent de combler dans l'intérêt de ces personnes et de toutes celles qui se trouvent dans le même cas. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation. »

La parole est à M. Jean-Marie Demange, pour exposer sa question.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale, j'ai déjà eu l'occasion d'appeler l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation particulièrement difficile de certains salariés des Constructions métalliques de la Moselle - la C.M.M. actuellement reprise par le F.E.M.S. - licenciés en 1982 et âgés aujourd'hui de plus de cinquante ans, qui n'ont pu bénéficier de la convention générale de protection des salariés de la sidérurgie.

Pour un bon nombre d'entre eux, la période dite de fin de droits est arrivée à échéance, et ils ne sont plus pris en charge par l'UNEDIC. Ceux qui, par ailleurs, n'ont pas atteint l'âge de soixante ans, bien que totalisant plus de trente-sept années et demie de service, n'ont pu faire valoir leurs droits à la retraite et aux avantages qui s'y rattachent. Ainsi, ces personnes touchent aujourd'hui, des allocations dont le montant varie entre 1 900 et 2 600 francs selon qu'elles ont plus ou moins de cinquante-cinq ans, et elles se trouvent dans une situation extrêmement précaire. Il existe donc un vide législatif qu'il est urgent de combler dans l'intérêt de ces personnes et de toutes celles qui se trouvent dans le même cas.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre, monsieur le secrétaire d'Etat, afin d'apporter une solution aux difficultés que connaissent ces personnes ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez, à de multiples reprises, appelé l'attention du Gouvernement sur la situation de certains anciens salariés des Constructions métalliques de la Moselle, licenciés en décembre 1982 et âgés de plus de cinquante ans. Je suis bien entendu sensible à votre préoccupation. Pour une majorité d'entre eux, la période dite de fin de droits arrive en effet à échéance et ils ne seront donc plus pris en charge par l'UNEDIC, sinon par la procédure d'allocations de fin de droits. Dans le même temps, pour ceux qui n'ont pas atteint soixante ans, les caisses de retraite ne pourront pas intervenir.

Toutefois, il ne me paraît pas possible de répondre par l'affirmative à leur demande de bénéficier des dispositions de la convention générale de protection sociale de la sidérurgie. Les mesures qu'elle prévoit sont en effet réservées aux entreprises du secteur de la sidérurgie adhérentes, pour des établissements dont la liste est arrêtée *a priori*. De là vient tout le problème.

Ces mesures sont mises en œuvre à la demande de l'entreprise, dans le cadre du plan social établi sous sa responsabilité, et elles ne constituent pas un droit individuel en fonction d'une clause d'âge. Or, au moment du licenciement des intéressés, en 1982, la société C.M.M. ne figurait pas dans le champ d'application de ladite convention du 24 juillet 1979 alors en vigueur. Vous comprendrez donc, monsieur le député, qu'il ne soit pas possible aujourd'hui de faire bénéficier les intéressés des mesures d'âge prévues par la convention générale de protection sociale de la sidérurgie.

Au vu de cette situation, la direction départementale du travail et de l'emploi de la Moselle a proposé, en liaison avec l'Agence nationale pour l'emploi, des stages de longue durée à plusieurs des personnes concernées. Toutes ont, à notre connaissance, refusé le bénéfice de ces stages.

De façon générale, le souci du Gouvernement est d'aider à la réinsertion des demandeurs d'emploi plutôt que de mettre en place des mécanismes de pré-retraite avancée. Vous comprenez que cela soit la logique préférée de M. Philippe Séguin.

C'est ainsi notamment que deux procédures de réinsertion nouvelles ont été mises au point en juillet de cette année, dans le cadre de la loi sur le chômage de longue durée. Il s'agit du contrat de réinsertion en alternance et du stage de réinsertion en alternance. Chacune de ces formules représente un effort financier de l'Etat très important, lequel prend la forme d'exonération de charges sociales et de prise en charge des frais de formation auxquels s'ajoute, dans le cas des stages de réinsertion en alternance, la prise en charge de la rémunération.

Je vous confirme que les services départementaux du travail et de l'emploi restent prêts à mobiliser ces moyens afin d'aider les anciens salariés de la société C.M.M. dans leur démarche personnelle de recherche d'un nouvel emploi.

Tels sont, monsieur le député, les éléments d'information que je suis aujourd'hui en mesure de vous apporter : d'une part, l'impossibilité de réouvrir des droits similaires aux anciens de la sidérurgie, d'autre part, pour la mise en place de dispositifs nouveaux de réinsertion. C'est à eux qu'il faut recourir et je souhaite que notre appel puisse être entendu.

M. Jean-Marie Demange. Les stages proposés à certaines personnes n'étaient pas rémunérés, ce qui n'apportait aucune solution à leur situation financière.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je sais qu'il s'agit de cas difficiles. Je vous invite à orienter les intéressés vers les nouveaux dispositifs qui existent depuis seulement quelques semaines. Je pense qu'ils permettront d'améliorer réellement leur situation.

AIDES AUX RÉSIDENTS FRANÇAIS DES FOYERS DE TRAVAILLEURS

M. le président. Jean-François Jalkh a présenté une question ; n° 296, ainsi rédigée :

« M. Jean-François Jalkh attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le fait que, à compter du 1^{er} janvier 1988, les clients de nationalité française des foyers de travailleurs ne pourront plus bénéficier des aides du fonds d'action sociale dans le règlement de leur redevance d'hébergement. Il aimerait savoir quel est le texte qui a prévu de telles dispositions qui obligent d'ores et déjà certains travailleurs français à rechercher un autre hébergement. Il lui demande s'il lui paraît constitutionnel de priver des Français d'avantages sociaux au seul motif qu'ils sont de nationalité française.

La parole est à M. Jean-Pierre Reveau, suppléant M. Jean-François Jalkh, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Reveau. Monsieur le secrétaire d'Etat, mon collègue François Jalkh, absent et à la place duquel je pose cette question, appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le fait que, à compter du 1^{er} janvier 1988, les clients de nationalité française des foyers de travailleurs ne pourront plus bénéficier des aides du fonds d'action sociale dans le règlement de leur redevance d'hébergement. Il aimerait savoir quel est le texte qui a prévu de telles dispositions, lesquelles obligent d'ores et déjà certains travailleurs français à rechercher un autre hébergement. Il lui demande s'il lui paraît constitutionnel de priver des Français d'avantages sociaux au seul motif qu'ils sont de nationalité française.

Pour illustrer cette question, je vais vous lire un extrait de la lettre que l'Adef - l'association pour le développement des foyers - a adressé, le 28 octobre dernier, à ses locataires français, dont l'objet est la restriction de l'attribution des aides du fonds d'action sociale :

« Les aides ont été accordées jusqu'à maintenant à l'ensemble de la clientèle des foyers de travailleurs immigrés, quelle que soit leur nationalité. Aujourd'hui, le fonds d'action sociale, soucieux de réserver ses actions exclusivement à la population de travailleurs immigrés, a décidé de n'accorder son concours financier qu'aux clients travailleurs immigrés. De ce fait, les clients de nationalité française ne pourront plus bénéficier des aides du fonds d'action sociale dans le règlement de leur redevance d'hébergement à compter du 1^{er} janvier 1988.

« Nous vous informons de cette disposition dès maintenant pour que, si nécessaire, vous puissiez, sans délai, rechercher un autre hébergement plus adapté à vos ressources financières. »

Cela se passe de commentaires.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, comme vous le savez, les aides du fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles ont pour desti-

nation, ainsi qu'il est précisé à l'article 14 du décret n° 87-802 du 29 septembre 1987 portant diverses modifications au code de la sécurité sociale, les travailleurs étrangers et leurs familles.

Le fonds d'action sociale aura consacré, en 1987, 540 millions de francs, soit près de la moitié de son budget, au logement. Ces crédits bénéficient pour l'essentiel aux organismes gestionnaires de foyers.

Il se trouve que, depuis quelques années, leur clientèle évolue sensiblement : c'est ainsi que certaines catégories de la population française - des femmes seules, des étudiants, des personnes en situation de précarité - peuvent trouver, dans les foyers pour travailleurs migrants, sous réserve d'adaptations, une solution, au moins provisoire, à leurs difficultés.

Les chiffres les plus récents font apparaître qu'aujourd'hui, par exemple dans les organismes regroupés dans l'union nationale des associations gestionnaires de foyers de travailleurs migrants, 25 p. 100 en moyenne des résidents sont français.

Je rappelle que les aides du F.A.S. accordées aux organismes gestionnaires se décomposent pour partie en aides individuelles, notamment l'aide transitoire au logement, dite A.T.L., et pour partie en aide à la gestion.

Si, jusqu'à une date récente, le F.A.S. n'a pas tenu compte, par esprit de tolérance, de cette « présence française » dans l'attribution de ses aides - en principe réservées, comme vous l'avez souligné, aux travailleurs migrants - son conseil d'administration a estimé devoir adopter, depuis cette année, le principe d'une modulation dégressive des aides à la gestion quand le pourcentage de résidents français le justifie.

Je peux toutefois vous assurer que ces mesures qui, dans l'immédiat, ne touchent pas les bénéficiaires de l'A.T.L., sont appliquées dans un souci de concertation avec les organismes gestionnaires. Mais n'oublions pas la vocation fondamentale de base de ces organismes qui s'adressent en priorité - disons-le franchement - aux travailleurs migrants.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Reveau.

M. Jean-Pierre Reveau. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous dites que la mesure ne s'applique pas. Pourtant, la lettre que je vous ai lue est claire et précise. Pratiquement le Français visé doit déménager d'ici au 1^{er} janvier 1988.

Par ailleurs, j'observe qu'en ce qui concerne les logements sociaux, en particulier les H.L.M., il n'y a pas la même discrimination ; on adapte le 0,8 p. 100 payé par les entreprises pour le logement.

C'est une raison de plus pour souligner devant l'Assemblée la discrimination opérée par l'ADEF à l'encontre des Français.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures vingt, est reprise à dix heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN LORRAINE

M. le président. M. Jean Laurain a présenté une question, n° 297, ainsi rédigée :

« M. Jean Laurain interroge M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme sur la situation économique et sociale en Lorraine. »

La parole est à M. Jean Laurain, pour exposer sa question.

M. Jean Laurain. Monsieur le ministre de l'agriculture, je veux appeler l'attention du Gouvernement sur la gravité de la situation économique et sociale de la Lorraine, qui est d'ailleurs bien connue. Je rappelle les chiffres les plus récents.

Si l'on a enregistré 106 816 demandes d'emploi non satisfaites en septembre 1987, c'est-à-dire le même niveau qu'un an plus tôt, comment ne pas formuler quatre constatations essentielles à ce sujet ?

Premièrement, ce chiffre représente le plus haut niveau de chômage jamais atteint en Lorraine.

Deuxièmement, entre le mois de juin et le mois de septembre 1987, on a dénombré près de 9 500 demandes d'emploi non satisfaites supplémentaires, soit une progression sans précédent.

Troisièmement, la durée moyenne du chômage en Lorraine s'est accrue de vingt jours entre juillet 1986 et juillet 1987, passant ainsi de 344 à 364 jours, soit un an.

Quatrièmement, enfin, près d'un chômeur lorrain sur deux ne perçoit pas d'allocation de chômage. Le taux de chômeurs indemnisés est passé de 60,2 p. 100 en juillet 1986 à 55,8 p. 100 à la fin du mois de juillet 1987.

Par ailleurs, ce tableau statistique très significatif de la réalité lorraine doit être complété par une projection économique de l'I.N.S.E.E. à l'horizon de 1992 qui affirme que 12 200 emplois seront menacés chaque année en Lorraine.

Plus de six mois après le voyage du Premier ministre en Lorraine, les dossiers industriels se présentent toujours sous forme de points d'interrogation : la sidérurgie, la production charbonnière et la chimie restent trois clés de l'économie régionale.

En ce qui concerne la sidérurgie, je laisserai mon collègue René Drouin vous interroger, et, pour ce qui est du charbon et de la chimie, je prendrai la place de Charles Metzinger qui a posé une question sur ce sujet.

Trois dossiers doivent être rapidement évoqués.

En matière d'infrastructure lourde, pouvez-vous confirmer l'engagement du Gouvernement concernant la réalisation du T.G.V.-Est et en préciser son échéancier jusqu'à sa mise en service ?

Ensuite, les 37 millions de francs de crédits que M. le Premier ministre a annoncés pour la recherche en Lorraine seront-ils effectivement versés ? Quand et à quel organisme précisément ?

Chacun connaît en effet l'importance de la recherche dans une région en pleine reconversion industrielle et vous savez sans doute que 11 millions de francs seulement sur les 37 millions promis sont inscrits à ce titre dans le budget de la recherche que l'Assemblée a adopté récemment.

Enfin, le Premier ministre a déclaré le 24 avril dernier à Metz : « L'université de Metz sera en mesure de devenir un "pôle d'excellence" en matière de communication. » Dans ce cas, le Gouvernement est-il prêt à réexaminer la demande d'habilitation présentée par celle-ci pour la création d'un D.E.U.G. mention « communication et sciences du langage », qui a essuyé un premier refus, faute de moyens financiers, au mois de juin dernier ?

En conclusion, dans le cadre de la préparation du deuxième plan lorrain qui couvrira la période 1989-1993, pouvez-vous confirmer solennellement l'engagement de l'Etat de poursuivre la politique de solidarité nationale mise en place précédemment, et de préparer activement cette région frontalière sinistrée et en pleine crise de confiance au grand marché européen de 1992 ?

Une véritable course de vitesse est engagée entre les restructurations des industries de base et la reconversion industrielle de la Lorraine. Il faut gagner cette course de vitesse. Cela signifie concrètement que le Gouvernement doit avoir la volonté politique de reporter des mesures industrielles parfois justifiées, mais qui aboutiraient à de nouvelles suppressions massives d'emplois, afin de laisser le temps à d'autres activités de s'implanter et de se développer. Il est notamment le cas dans le bassin de Longwy. Les actions nouvelles, vous le savez monsieur le ministre, ne se créent pas dans un désert industriel. Cela est vrai pour la sidérurgie, pour le charbon et pour la chimie.

Avec vous, en fin de compte, une stratégie industrielle spécifique pour la Lorraine, région sinistrée dans ses industries de base et en pleine reconversion industrielle ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, vous attirez à nouveau l'attention du ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme sur la situation économique et sociale en Lorraine.

Le ministre m'a chargé de répondre à cette question et je le fais avec d'autant plus de plaisir que je porte un vif intérêt, à la Lorraine, et tout particulièrement son activité industrielle.

Monsieur le député, les pouvoirs publics entendent poursuivre l'effort engagé en faveur du redéploiement de la Lorraine. C'est ainsi que, confirmant ses engagements du 1^{er} octobre 1986 à Vittel, M. le Premier ministre a annoncé, le 24 avril dernier, devant les assemblées régionales, les principales actions que l'Etat mènera pour soutenir le programme bâti avec lui par l'ensemble des acteurs politiques et socio-économiques de la région. Je vous les rappelle.

Tout d'abord, la convention générale de protection sociale, qui expirait à la fin de l'année 1987, a été renégociée, permettant d'aboutir à un accord jugé très satisfaisant par toutes les parties.

Les entreprises publiques et notamment la sidérurgie - Usinor-Sacilor - ont reçu 300 millions de francs pour doter l'ensemble de leurs sociétés d'industrialisation et une part importante de cette dotation sera destinée à la Lorraine.

Le fonds d'industrialisation de la Lorraine - le FIL - a été porté à 100 millions de francs.

Le fonds d'industrialisation du bassin houiller voit ses moyens portés à 50 millions de francs par an, soit un doublement de l'enveloppe.

A ces différentes actions, il convient d'ajouter les actions du programme productique, outil de modernisation des P.M.E., qui est passé cette année à 45 millions de francs.

Par ailleurs, une attention particulière est portée aux zones les plus touchées, notamment au bassin de Longwy.

L'Etat donne actuellement un véritable contenu à l'expérience du pôle européen de développement. Ainsi, sur l'enveloppe nationale de la prime à l'aménagement du territoire, 50 millions de francs sont d'ores et déjà réservés pour l'accueil d'entreprises sur le pôle. Une partie de cette enveloppe, déconcentrée, est consacrée aux projets de dimension moyenne.

Le second volet du programme gouvernemental en faveur de la Lorraine vise à créer les conditions de son redéveloppement et à freiner l'effet cumulatif de ses handicaps.

Il concerne les domaines suivants :

La transformation de l'image de la région par le traitement en priorité des friches industrielles. L'Etat consacrera 25 millions de francs en 1987 et apportera également 25 millions de francs en 1988 pour la poursuite de cette action.

La rénovation de l'habitat. Elle constitue une priorité. En 1987, 75 millions de francs de Palulos et 25 millions de francs de primes à l'habitat permettront la réhabilitation d'un volume de logements comparable aux années antérieures.

Le renforcement du niveau général de qualification. Il constitue également une nécessité pour la région et vingt et une section de techniciens supérieurs supplémentaires seront créées sur cinq ans.

Par ailleurs, la formation continue sera renforcée par un effort de l'Etat de 86 millions de francs et une participation de la région de 21 millions de francs.

L'amélioration des communications routières est accélérée et l'effort consenti au-delà des engagements déjà pris dans le contrat de plan Etat-région représente 416 millions de francs de travaux, dont 211 millions de francs à la seule charge de l'Etat.

La Lorraine dispose enfin de riches atouts qu'il convient de déployer pour faciliter son redressement économique. Cela concerne essentiellement son large potentiel de recherche et de formation supérieure pour le développement desquels l'Etat consacrera 37 millions de francs supplémentaires, notamment en faveur de l'université de Metz.

Au total, c'est plus de 1,5 milliard de francs supplémentaires en faveur de la Lorraine qui sont ainsi dégagés grâce à l'effort coordonné de l'Etat et des collectivités locales.

Comme vous pouvez le constater, la Lorraine bénéficie d'une attention toute particulière de la part du Gouvernement. Cette attention sera rappelée par le Premier ministre le 24 novembre, à l'occasion d'une réunion avec les parlementaires lorrains, le président du conseil général de la Moselle et le président du comité économique et social. Le point sera alors fait des engagements pris le 24 avril, et chacun pourra constater qu'ils ont tous été tenus.

M. le président. La parole est à M. Jean Laurain, qui dispose encore de deux minutes.

M. Jean Laurain. Monsieur le ministre, je m'en tiendrai à quelques commentaires.

D'une part, vous n'avez pas répondu aux trois questions précises que j'avais posées, concernant : la réalisation du T.G.V.-Est, la recherche en Lorraine et la création d'un DEUG mention « Communication et sciences du langage » à l'université de Metz.

D'autre part, vous avez annoncé que M. le Premier ministre s'était engagé à débloquer un milliard et plus pour la Lorraine. C'est très bien mais, malheureusement, cela ne se traduit pas toujours dans le budget 1988 et c'est sur quoi je voudrais insister. Par exemple, sur les 37 millions de francs annoncés pour la recherche en Lorraine, 11 millions de francs seulement ont été dégagés en faveur de ce secteur dans le budget pour 1988.

En conclusion, la question fondamentale posée en Lorraine - et vous la connaissez bien - est de savoir si cette course de vitesse entre les restructurations, d'une part, et la diversification de l'industrie, d'autre part, sera gagnée, c'est-à-dire si les suppressions massives d'emplois qui sont la conséquence des restructurations seront compensées en temps voulu par des implantations nouvelles. Sinon, on aboutira à la désertification qui s'annonce.

Le Gouvernement a-t-il mis en place une stratégie spécifique pour la Lorraine, région sinistrée qui est en pleine reconversion industrielle ?

BRASSERIE DE MUTZIG

M. le président. M. Jean-Marie Caro a présenté une question, n° 293, ainsi rédigée :

« M. Jean-Marie Caro demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme les mesures qu'il a prises pour éviter la fermeture de la Brasserie de Mutzig, ainsi qu'il l'en avait instamment sollicité, de même que le ministre de l'agriculture, par ses télégrammes du 27 octobre 1987. Le Gouvernement s'est-il engagé à faire remettre en cause cette décision de fermeture qui entraînera fin 1989 la perte des cent dix emplois de la brasserie dont l'image de marque, mondialement connue, fait partie du patrimoine national ? Le Gouvernement est-il convaincu que les conséquences de l'éventuelle fermeture de la Brasserie de Mutzig, un des maillons importants de l'industrie brassicole alsacienne, seraient considérables tant en ce qui concerne la ville de Mutzig que la vallée de la Bruche, qui est déjà fortement touchée par le chômage, et l'arrondissement de Molsheim dans son ensemble ? »

La parole est à M. Jean-Marie Caro, pour exposer sa question.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le ministre de l'agriculture, je vous vous remercie d'être présent sur ce banc, sachant qu'en matière agro-alimentaire vous êtes le ministre compétent, et je vous prie de bien vouloir ne pas me tenir rigueur de m'être adressé initialement au ministre de l'industrie, qui apparemment, devrait prendre avec vous cette affaire en main.

La brasserie de Mutzig est mondialement connue. C'est une vieille affaire de famille qui est entrée dans la Française de brasserie, laquelle s'est elle-même associée à Heineken qui en détient 51 p. 100 des parts. Elle représente 25 p. 100 du marché national, le reste étant pris par les autres brasseries françaises, en particulier Kronenbourg.

Ces deux brasseries se trouvent en Alsace, dont la tradition brassicole n'est plus à démontrer et Mutzig consitue en particulier un des fleurons de l'économie nationale, mondialement connu. Et nous y sommes particulièrement attachés en Alsace, notamment dans ma circonscription, puisque j'ai la joie d'être élu des habitants de cette ville.

Mais que se passe-t-il ? Les efforts de concentration entrepris par Heineken et la Française de brasserie entraînent une décision de fermeture pure et simple de cet outil de travail remarquable et le licenciement de l'ensemble du personnel. Pour une petite ville comme Mutzig, la perte sèche des 110 salariés existants, pour la fin de 1989, risque de provoquer un sinistre total pour la ville, car tout le monde comprendra que les effets induits de la perte de ces emplois peuvent avoir des conséquences dramatiques, notamment sur le petit commerce et la vie associative de cette commune particulièrement dynamique.

Monsieur le ministre, je sais que nous vivons dans une époque où le respect de l'autre entraîne le principe de la co-responsabilité et que ma liberté s'arrête où commence celle

de mon voisin. Je suis moi aussi pour la compétition, d'autant plus que c'est celle de 1992 que nous devons gagner. Je suis donc pour des entreprises françaises performantes, capables d'exporter et demain de rayonner sur les marchés, à commencer par les marchés européens.

Or, alors que nous autres, élus de la nation, avons fait un pas considérable pour rapprocher le pouvoir du citoyen par la décentralisation, la régionalisation, la déconcentration d'un certain nombre de pouvoirs, je constate que les lois économiques du marché entraînent un processus inverse en matière de pouvoir économique lequel, à force de se concentrer, éloigne de plus en plus du centre de décision le citoyen et le travailleur.

Que faisons-nous ? Nous décentralisons d'un côté, nous laissons concentrer de l'autre ! En vertu de la loi, le dialogue social s'exerce à l'intérieur de l'entreprise. Le chef d'entreprise parle avec ses employés, notamment à travers le comité d'entreprise, et rien ne peut être annoncé publiquement avant que ce dialogue n'ait eu lieu. Aussi, la passerelle du dialogue social n'existe plus entre le pouvoir économique, et donc les entreprises, et les élus de la nation ou les élus locaux, régionaux, maires, conseillers généraux. C'est tout juste si nous sommes informés vingt-quatre heures à peine avant la parution dans la presse d'une décision importante prise, quelque part, dans le ciel étoilé des grands décideurs économiques, et tendant, pour des raisons de rationalisation, à supprimer purement et simplement un fleuron de notre économie !

Cette industrie est performante. Elle a été sans cesse modernisée. La productivité industrielle et impressionnante. Celle de cette unité de production de Mutzig se situe à environ 6 800 hectolitres par personne, c'est-à-dire bien au-dessus de la norme moyenne de 1987 qui est de 3 400 hectolitres par personne. Et, après la restructuration, qui fait de Mutzig une victime, après la réalisation du plan de modernisation de la Française de brasserie, la nouvelle norme de cette dernière n'atteindra que 4 600 hectolitres.

Cet outil de travail est si moderne que je ne peux pas comprendre que rien n'ait été fait par les chefs d'entreprise concernés pour voir s'il ne pouvait pas être maintenu.

On ne peut imaginer qu'il soit impossible d'amener la Française de brasserie et Heineken à rouvrir le dossier. Monsieur le ministre, nous sommes situés à l'entrée de la vallée de la Bruche, et vous êtes l'un des mieux placés pour connaître la situation des vallées vosgiennes. Notre taux de chômage dépasse largement le taux national et nous sommes sans cesse en état de crise en matière d'emploi. Nous éprouvons des difficultés considérables pour essayer d'enrayer l'hémorragie de la population, et notamment des jeunes.

Si rien n'est fait, que restera-t-il ? Ce qu'il faut faire, c'est maintenir l'outil de travail. Il faudra trouver un repreneur pour que cet outil continue à fonctionner. Or quel serait notre étonnement si nous devions apprendre, ce qui ne semble pas du tout exclu, que pour la sauvegarde des marchés les propriétaires actuels se refusaient à vendre à un repreneur du secteur agro-alimentaire qui voudrait reprendre cet outil de travail pour le faire fonctionner à nouveau ! Ce serait une atteinte à la libre entreprise, à la libre concurrence que nous voulons tous développer en 1992. Personne n'est plus propriétaire d'un marché ! On ne va pas démanteler une usine sous prétexte que l'on n'en a plus besoin. L'outil de travail est splendide. Les ouvriers, les cadres, le personnel font preuve d'une fidélité et d'une qualification telles qu'il n'est plus utile de refaire leur panégyrique.

Monsieur le ministre, le Gouvernement veut instaurer dans notre pays et en Europe un libéralisme intelligent.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Caro.

M. Jean-Marie Caro. Je souhaite que l'interventionnisme de l'Etat soit également intelligemment utilisé dans l'intérêt des citoyens et de notre pays.

Je vous prie de bien vouloir me dire si vous avez déjà pris des mesures ou si vous comptez en prendre pour demander à la Française de brasserie d'arrêter le processus de suppression de cette entreprise.

M. René Drouin. On se demande qui est au Gouvernement, monsieur Caro !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je comprends votre inquiétude. Il est toujours dramatique, dans une région, qu'une activité industrielle aussi importante soit menacée de disparaître. Tous les consommateurs français et bon nombre de consommateurs européens connaissent de réputation la bière produite dans la brasserie de Mutzig.

Vous avez rappelé tout à l'heure que la Société française de brasserie, qui compte 1 881 salariés, second groupe brassicole français, est issue de la fusion en 1984 de Heineken-France, des brasseries Pelforth et de l'Union de brasseries. Le 2 octobre dernier, ce groupe a annoncé la fermeture pour la fin de 1989 de la brasserie de Mutzig qui emploie actuellement 110 personnes.

La fermeture de Mutzig s'inscrit dans un plan de restructuration générale de la Société française de brasserie qui ne verra subsister d'ici deux à trois ans que trois unités de production sur les cinq implantées actuellement en France. Dans le Bas-Rhin, l'usine de Schiltigheim, déjà très modernisée et qui emploie 580 salariés, sera maintenue.

Trois raisons, la concurrence très sévère du groupe B.S.N., dont Kronenbourg est une filiale, la perspective du marché unique européen en 1992, source potentielle de concurrence accrue, et surtout la diminution importante de la consommation de bière - 17 p. 100 depuis 1976 - ces trois raisons, disais-je, ont amené les dirigeants de la Société française de brasserie à abandonner les plus petites unités de production telle celle de Mutzig.

Le site de Mutzig présente, en outre, selon les dirigeants du groupe, le double désavantage de ne pas être raccordé au réseau ferroviaire et de ne pas disposer de terrains disponibles pouvant servir à une éventuelle extension, ce qui d'ailleurs pose le problème d'une éventuelle reprise que vous évoquez tout à l'heure, au-delà de la volonté - que vous redoutez - du groupe en question de ne pas céder les installations à un repreneur.

La recherche de solutions aux problèmes sociaux posés par la fermeture de la brasserie de Mutzig doit concerner en priorité la reconversion des salariés. Un plan social devrait être soumis, le 4 décembre, au comité d'entreprise. Soyez assuré que le Gouvernement veillera avec attention à ce que ce plan apporte toutes les facilités possibles pour la reconversion de tous les salariés de l'entreprise et à ce qu'il soit conforme à leurs intérêts.

Votre action sur le terrain, votre détermination et vos contacts avec cette entreprise devraient vous permettre de recueillir les informations supplémentaires nécessaires pour juger si l'intention manifestée est véritablement appelée à se concrétiser par la fermeture réelle.

M. le président. Monsieur Caro, vous avez épuisé votre temps de parole.

BASSIN D'EMPLOI DE LA LORRAINE

M. le président. M. Charles Metzinger a présenté une question n° 298, ainsi rédigée :

« M. Charles Metzinger rappelle à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme ses nombreuses interventions pour dénoncer la dégradation de la situation dans les houillères et l'industrie chimique en Lorraine. Il lui demande si la tension sociale qui en résulte conduira le Gouvernement à adopter pour le bassin un projet de développement global. »

La parole est à M. Jean Laurain, pour exposer la question de M. Metzinger.

M. Jean Laurain. Effectivement, monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, je parle au nom de M. Charles Metzinger. Voici les questions qu'il souhaite poser à M. le ministre de l'industrie :

« En douze mois j'ai écrit trois fois à M. le Premier ministre et huit fois à M. le ministre de l'industrie pour attirer l'attention du Gouvernement sur la situation se dégradant à grand pas dans les Houillères et l'industrie chimique en Lorraine.

« Je n'ai eu que des réponses se voulant rassurantes, mais qui ne pouvaient satisfaire personne.

« Vous tolérez, monsieur le ministre, à propos de Charbonnages de France, une politique qui ne restructure pas les houillères de Lorraine, mais qui mène son exploitation à un épuisement prématuré. Le fait que, dans la recherche de productivité, il est pratiqué la sélection des veines de charbon à exploiter correspond à un véritable écrémage du gisement et laissera le bassin stérile avant l'heure.

« Vous savez aussi que la diminution amplifiée des effectifs de jeunes mineurs, par des méthodes hautement critiquables, conduit l'entreprise à cesser des activités avant même le moindre indice qu'une autre véritable industrialisation aura pu prendre la relève pour fournir des emplois, qui, actuellement, sont supprimés par milliers.

« Vous le savez, monsieur le ministre, que je n'exagère pas. « Comme vous le savez sans doute également, aujourd'hui même, l'intersyndicale des mineurs proteste contre le fait que les jeunes mineurs du fond, après accomplissement de leur service national, sont mutés au jour sur des emplois moins bien rémunérés, avec des pertes de salaire pouvant atteindre 30 p. 100. On n'aurait su trouver mieux pour créer des sentiments de racisme à l'égard de ceux qui n'ont pas à faire leur service militaire. »

M. René Drouin. C'est vrai !

M. Jean Laurain. « Un autre exemple de pratique instaurée pour décourager les mineurs et les inciter à quitter l'entreprise, alors qu'il n'y a rien pour les accueillir, c'est de leur découvrir soudain des maladies professionnelles réputées naguère encore en voie de diminution, pratique qui mène également de nombreux mineurs à des emplois mal rémunérés.

« Tout cela a créé un climat social très tendu, dans ce bassin. Nous n'avons pas connu cela ces dernières années. Le climat est explosif et la réunion du comité d'entreprise pour discuter de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses se fera sans doute dans de mauvaises conditions. L'unité syndicale est totale. Tour à tour, les différentes unités d'exploitation se mettent en grève. Les mineurs sont dans la rue. Les chimistes sont en colère, eux aussi. Et vous savez pourquoi. C.D.F.-Chimie, dans ce bassin, voit la disparition de 800 à 1 000 emplois avec l'arrêt d'ateliers. Le passage à la chimie de spécialité n'apportera en contrepartie que 25 à 100 emplois. A Dieuze, 330 emplois sont concernés. A Solvay Sarralbe, quelque 500 emplois dépendent d'une décision que le Gouvernement aura à prendre. Maintien du deuxième vapocraqueur à Carling ou construction d'un pipeline pour alimenter en éthylène ? Ou bien ni l'un ni l'autre ? Convenez, monsieur le ministre, qu'il y a de quoi être en émoi. On le serait à moins ! J'en appelle ici au Gouvernement. J'en appelle à vous, monsieur le ministre.

« Faut-il que la pression monte encore pour que vous écoutiez ce bassin d'emploi ? Il serait de loin préférable que les réponses soient données dans un climat plus serein. Faites vite, monsieur le ministre. Il n'y a pas que les mineurs et les chimistes qui attendent que vous infléchissiez votre position. Toute la population demande que ce bassin se voie accorder un projet de développement global qui tienne compte de l'industrie existante comme noyau dur et point d'ancrage.

Y consentez-vous, monsieur le ministre ? »

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, M. Madelin m'a chargé de répondre à la question orale de M. Metzinger.

Les Houillères du bassin de Lorraine sont confrontées à un marché, dont la chute des prix, continue depuis 1981, s'est brutalement accélérée dès la fin 1985.

Elles ont dû ainsi déployer des efforts de productivité et de compression des coûts qui n'ont cependant pu empêcher l'accroissement des pertes d'exploitation.

Les performances enregistrées, la productivité des ouvriers du fond, passant de 4 225 kilos par homme et par poste en 1983 à 5 711 au premier semestre 1987, et la réduction corrélative du coût de revient de la houille, passant de 683 francs la tonne en 1983 à 472 au premier semestre 1987, n'ont pas permis, depuis 1985, de compenser la chute des recettes due à la dégradation de l'environnement commercial.

Dans le même temps, les besoins de coke et de charbon à coke de la sidérurgie lorraine ont baissé, ainsi que les enlèvements d'E.D.F. sous forme d'électricité ou de houille.

L'exploitation sera menée avec l'objectif de minimiser les coûts de revient, en poursuivant les progrès techniques et en concentrant l'exploitation sur les parties les plus riches du gisement.

Les pouvoirs publics ont appuyé les Charbonnages de France dans leur politique d'investissements en faveur du bassin de Lorraine, ayant pour objet de consolider l'accès aux champs les plus prometteurs dans les meilleurs conditions d'économie et de sécurité.

De ces éléments, le personnel minier et les diverses autorités de la région ont été régulièrement informés par les Houillères.

A l'horizon 1990, l'objectif financier des Houillères du bassin de Lorraine est d'équilibrer leur résultat courant. Pour mettre en œuvre avec succès cette orientation, il convient de conclure des contrats équitables avec E.D.F. et le secteur sidérurgique, et de poursuivre le mouvement de baisse des coûts de revient. Il faut aussi continuer à adapter les effectifs aux réalités de l'environnement économique. Cela sera obtenu par le jeu des départs naturels, des retraites normales ou anticipées, départs en conversion à E.D.F. et vers d'autres entreprises, ainsi que les retours au pays.

Les mouvements internes intéressent les mutations du fond au jour et l'affectation aux unités du jour des agents revenant du service national. Pour ces derniers, les Houillères feront ce qu'elles ont fait en 1985 pour les jeunes des lycées d'enseignement professionnel des industries extractives, pour lesquels a été recherchée la meilleure réorientation professionnelle possible.

Enfin, je ne voudrais pas laisser croire, monsieur le député, que rien n'est fait pour l'industrialisation du bassin lorrain. Sofirem, filiale de conversion des charbonnages, y est très active. Le fonds d'industrialisation du bassin a vu ses crédits portés de 25 millions à 50 millions de francs en 1987, niveau qui sera reconduit en 1988 ; 1 602 emplois créés en 1986, 1 598 pour les dix premiers mois de 1987.

M. René Drouin. Et combien de perdus ?

M. le ministre de l'agriculture. Cela fonde et justifie la détermination du Gouvernement à poursuivre sur un rythme soutenu l'industrialisation du bassin minier lorrain et à y consacrer les moyens nécessaires.

En ce qui concerne C.D.F.-Chimie, le point essentiel qui doit être souligné est la politique de redressement dans laquelle s'est engagée l'entreprise et dont les premiers effets commencent à apparaître.

En effet, le ministre de l'industrie ne saurait trop insister sur les quelque 10 milliards de pertes réalisées par cette entreprise de 1981 à 1986, qui la conduisaient inéluctablement à la perspective d'un total démantèlement.

Un tel risque, très coûteux non seulement pour la collectivité tout entière, mais également pour le fonds de commerce de C.D.F.-Chimie, a conduit les pouvoirs publics à prendre de très importantes décisions.

Un président à l'expérience internationale incontestée a été nommé à la tête de l'entreprise.

L'État s'est substitué à Charbonnages de France comme actionnaire de C.D.F.-Chimie.

Après un large examen des forces et faiblesses de l'entreprise, un plan écartant toute solution de démantèlement a été retenu par les pouvoirs publics. En conséquence de quoi l'État a décidé de consentir un effort budgétaire exceptionnel. Ainsi, à l'issue du premier trimestre 1988, c'est plus de 4 milliards de francs qui auront été apportés au groupe depuis 1986.

Cet engagement clair de l'État va de pair avec l'engagement des dirigeants du groupe de conduire de façon désormais autonome son redressement.

Pour la première fois, C.D.F.-Chimie est en mesure de préparer son avenir puisque ses dirigeants ont obtenu les moyens qu'ils jugeaient indispensables. Pour la première fois, l'État a joué pleinement vis-à-vis de ce groupe le rôle d'un actionnaire déterminé et responsable.

Ce plan vise donc au recentrage de ce groupe sur ses points forts et à leur développement. Sa mise en œuvre exige bien entendu un effort vigoureux pour s'adapter aux évolutions et exigences de la concurrence internationale.

Le Gouvernement n'ignore pas les difficultés que peut comporter une telle politique, en matière d'emploi notamment. Le plan de redressement et de modernisation mis en

œuvre par C.D.F.-Chimie risque, dans une première phase, de supprimer davantage d'emplois qu'il n'en créera. Il constitue néanmoins pour l'entreprise la seule voie susceptible de « générer » les marges nécessaires pour réinvestir dans des secteurs plus porteurs, c'est-à-dire soit dans des produits nouveaux issus de la recherche du groupe, soit dans des spécialités existantes encore insuffisamment développées mais présentant un fort potentiel de croissance.

Quant à la question concernant le vapo-crequeur n° 2 de C.D.F.-Chimie à Carling, à savoir celui qui approvisionnait en éthylène l'usine Solvay de Sarralbe, vous savez que C.D.F.-Chimie a dénoncé en juillet dernier ce contrat de fourniture. Il faut savoir également que l'activité de ce vapo-crequeur ancien est très fortement déficitaire pour C.D.F.-Chimie.

Mais vous savez aussi que le contrat liant les deux sociétés comporte une clause de préavis de quatre ans. Ce délai important, d'une part, assure la fourniture d'éthylène à Solvay Sarralbe pour les prochaines années et, d'autre part, laisse à ce dernier groupe tout le temps nécessaire pour mettre en place une solution de remplacement, et, par exemple, pour réaliser une liaison avec le réseau d'éthylène dit Nord-Européen.

A ce titre, des discussions sont d'ores et déjà prévues entre les deux groupes. Les pouvoirs publics ont, de leur côté, donné par le passé toutes assurances de faciliter les démarches et autorisations administratives nécessaires à une telle solution si elle devait être retenue par le groupe Solvay.

M. le président. La parole est à M. Jean Laurain, qui ne dispose plus que de trois minutes.

M. Jean Laurain. Les mesures prises en matière de politique charbonnière sont certes intéressantes, mais largement insuffisantes, et la population ainsi que les élus locaux apprécieront. Les faits sont là, monsieur le ministre, absolument incontournables !

Les Houillères du bassin de Lorraine ont annoncé pour 1988 une nouvelle baisse de la production, 9,3 millions de tonnes l'année prochaine contre 9,8 en 1987, avec - et c'est là où le bât blesse - une nouvelle baisse des effectifs, de l'ordre de 1800 personnes.

Dans la sidérurgie, comme dans la chimie, c'est toute une politique de réindustrialisation qu'il faut mettre en œuvre.

Vous dites que le fonds d'industrialisation du bassin houiller a été augmenté. Mais y a-t-il vraiment une stratégie industrielle pour le bassin houiller ? Il faudrait favoriser l'implantation d'industries nouvelles dans le bassin.

A cet effet, procédez-vous aux études nécessaires ?

En tout cas, la perspective de fermeture des puits provoque une très vive inquiétude de toutes les forces vives du bassin houiller lorrain. Quelle politique charbonnière sera mise en œuvre dans les années à venir ? Telle est la question que l'on se pose.

S'agissant de la chimie, je vous poserai une simple question. Vous dites que la solution retenue pour Sarralbe serait un pipe-line avec le nord-européen. Le coût de l'opération a-t-il été chiffré ? Car c'est là aussi que se pose le problème.

SIDÉRURGIE DES PRODUITS LONGS

M. le président. M. René Drouin a présenté une question, n° 299, ainsi rédigée :

« M. René Drouin demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme si le Gouvernement a la volonté de conserver à la France une sidérurgie des produits longs. »

La parole est à M. René Drouin, pour exposer sa question.

M. René Drouin. Je tiens d'abord à regretter que M. le ministre de l'agriculture quitte cet hémicycle et à déplorer l'absence de M. le ministre de l'industrie, pourtant averti depuis trois jours de la question portant sur des problèmes industriels qui lui était posée. Cela méconnaît le rôle du Parlement et l'importance des questions orales du vendredi.

M. Jean Laurain. En effet !

M. René Drouin. Dans les bassins industriels de la Lorraine, du Nord et de la Normandie, le repli de la sidérurgie des produits longs pose aujourd'hui problème.

La démission forcée - je dis bien forcée - de Jean Jacquet, président d'Ascométal et d'Unimétal, soulève avec une gravité accrue le problème de l'avenir réservé aux produits longs

dont il avait la charge. Les auditions par la commission parlementaire des responsables de la sidérurgie française me conduisent à penser que cette démission est provoquée par une divergence profonde entre M. Jacquet et le président actuellement en titre d'Usinor-Sacilor, Francis Mer.

Elle porte sur une divergence d'analyse concernant l'avenir que Jean Jacquet comptait réserver aux unités de production, et plus spécifiquement dans la sidérurgie continentale.

En opposition, Francis Mer a une attitude d'industriel frieux, réticent surtout à l'idée d'investissements, alors que, dans les produits longs, nos voisins allemands ont su ne pas tergiverser - ce qui explique leur avance actuelle.

A Unimétal, Jean Jacquet avait su galvaniser ses hommes, son encadrement pour faire d'une entreprise en difficulté une entreprise qui gagne - ce qui - en soi, est une révolution dans la sidérurgie. Ce départ forcé, inexplicable et injustifiable, traumatise violemment - je tiens à en témoigner devant le Parlement - un personnel et un encadrement qui se sont totalement investis dans le rétablissement de leur entreprise, et ce au prix des sacrifices les plus durs en termes d'emploi que la France industrielle ait connus.

Ce départ forcé du P.-D.G. d'Unimétal-Ascométal est une gifle, monsieur le ministre, aux équipes qui cherchent aujourd'hui à donner une nouvelle impulsion à l'appareil de production et une motivation aux hommes de la sidérurgie. Il nuit à la continuité dont a besoin l'entreprise pour assurer son redressement.

Je vous pose solennellement, monsieur le ministre, la même question que Jean-Paul Durieux vous a posée lors du débat budgétaire et à laquelle M. Madelin a cru bon ne pas répondre : « Quelle est la volonté de l'Etat, principal actionnaire, de conserver à la France une sidérurgie des produits longs ? » Et pour renforcer cette idée, pouvez-vous, monsieur le ministre, me préciser si vous confirmez bien la stratégie développée par le président Jacquet pendant trois ans ? Si oui, je vous serais reconnaissant d'indiquer au Parlement les raisons pour lesquelles la sidérurgie se sépare d'un manager reconnu au plan national autant pour ses qualités d'industriel que pour son sens de l'humain et qui a fait ses preuves dans les conditions les plus difficiles qu'on ait pu rencontrer ? »

J'en viens à la dernière question :

M. Mer, P.-D.G. d'Usinor-Sacilor, comme par hasard, succède à M. Jacquet en tant que P.-D.G. d'Unimétal-Ascométal. Que va-t-il advenir du siège messin de la société construit il y a à peine deux ans, alors que l'équipe dirigeante se trouvera inéluctablement décapitée et que le nouveau P.-D.G. dictera ses décisions depuis la tour de la Défense à Paris ? »

M. Jean Laurain. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

M. Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. Monsieur le député, vous voudrez bien excuser M. Madelin, qui, dans un emploi du temps prévu de longue date, doit inaugurer aujourd'hui un centre de formation de jeunes cadres - centres de formation dont nous connaissons l'importance dans la conjoncture actuelle. Il m'a prié de vous transmettre une réponse, qui est contenue dans la lettre qu'il a adressée le 18 novembre dernier à M. Rausch, président du conseil régional, et à M. Messmer, qui l'avaient interrogé, comme vous, sur le départ de M. Jacquet, président d'Unimétal et d'Ascométal.

Je vous donne donc connaissance de ces éléments.

M. René Drouin. On connaît cette lettre !

M. le ministre chargé des collectivités locales. « Vous avez bien voulu m'interroger sur le départ de M. Jacquet, président d'Unimétal et d'Ascométal.

« Comme vous le savez, M. Jacquet a été chargé, en 1984, de réaliser la fusion des produits longs de Sacilor et d'Usinor, et de conduire ce nouvel ensemble vers l'équilibre. Depuis cette date, un travail considérable a été réalisé sous son impulsion : il a su bâtir un ensemble cohérent à partir des deux groupes rivaux, accélérer l'adaptation, qui se poursuit actuellement, des capacités de production et des effectifs aux débouchés réels et, d'une manière générale, faire comprendre à tous les collaborateurs de l'entreprise l'enjeu que représente le redressement de ses comptes.

« Aujourd'hui, la sidérurgie des produits longs a fait d'indéniables progrès, même si ses résultats n'ont pas enregistré une amélioration aussi nette que celle qui était prévue. Elle dispose néanmoins désormais d'atouts importants pour continuer son redressement.

« La politique menée par les responsables de la sidérurgie pour les produits longs vise à conduire ce secteur à un degré de compétitivité équivalent à celui de ses meilleurs concurrents européens.

« Parmi les manifestations les plus récentes de cette volonté de maintenir une industrie forte des produits longs en Lorraine, on peut citer le plan « fonte », mené en commun avec le secteur des produits plats, et le lancement d'un important programme de modernisation, de l'ordre de 500 millions de francs.

« Permettez-moi d'ajouter que le règlement concernant une question de personne, y compris lorsqu'il concerne directement le président d'une société nationale et le président d'une de ses filiales, et *a fortiori* lorsqu'il ne s'agit que d'« incompatibilité personnelle » comme l'a dit M. Jacquet, ne relève bien sûr pas de l'Etat mais du fonctionnement interne de l'entreprise.

« L'important pour la Lorraine est que le départ de M. Jacquet... »

M. René Drouin. M. Jacquet a été viré !

M. le ministre chargé des collectivités locales. « ... ne correspond pas à un désaccord sur la politique à conduire et n'introduira pas de changement de cette politique.

« Je voudrais dire combien le Gouvernement est reconnaissant à M. Jacquet pour l'action qu'il a conduite. Comme vous le savez, le Premier ministre lui a d'ores et déjà confié une mission d'étude et de proposition sur le redéploiement économique des régions d'industrie traditionnelle. Son expérience personnelle et sa connaissance de la Lorraine lui permettront de conseiller utilement le Gouvernement sur cet important sujet.

« Pour terminer, je veux confirmer que le redressement de la sidérurgie française est en cours. Francis Mer a entrepris dès son arrivée un travail considérable, dont les fruits commencent à se faire sentir. Ce travail sera poursuivi. Le Gouvernement maintient toute sa confiance et son soutien au président d'Usinor-Sacilor. »

M. le président. La parole est à M. René Drouin, qui ne dispose plus que de trois minutes.

M. René Drouin. Monsieur le ministre chargé des collectivités locales, je ne vous reproche pas de ne pas connaître le dossier industriel, mais je veux vous dire que M. Madelin, dont vous êtes aujourd'hui le porte-parole, a réussi l'exploit de contribuer au limogeage de M. Jacquet et de pleurer maintenant sur son départ ! Ce qui nous semble tout à fait aberrant - et *Le Républicain Lorrain* en témoignait il y a deux jours - c'est que les quatre ministres lorrains, M. Guillaume, qui vient de quitter cet hémicycle parce qu'il ne voulait pas entendre ce qu'il devait entendre, M. Philippe Séguin, M. Longuet et M. Rossinot, regrettent le départ de M. Jacquet !

Or qui a nommé M. Francis Mer à la tête de la sidérurgie sinon le Gouvernement auquel vous appartenez, sinon Jacques Chirac qui est venu en Lorraine au mois de mars dernier annoncer qu'il était tout à fait favorable au travail accompli par Jean Jacquet à la tête des produits longs ?

Je ne comprends pas que l'Etat, qui est le principal actionnaire de la sidérurgie et qui nomme les P.-D.G., ne soit pas en mesure de mener, à l'heure actuelle, une politique industrielle digne de ce nom dans ce secteur.

Nous ne pouvons que constater aujourd'hui les aberrations de l'ultralibéralisme de M. Madelin, cautionné au niveau de la politique sidérurgique par M. Mer, son porte-parole. Le Gouvernement qui a nommé celui-ci aurait pu le faire changer d'avis.

La vraie question est de savoir si la stratégie mise en place par Jean Jacquet, avec le soutien - ce qui est remarquable - de la plupart des forces économiques, syndicales et politiques des régions de Lorraine et du Nord, et qui a fait ses preuves, va changer. Mais vous n'osez pas y répondre.

La vérité, vous la connaissez : M. Mer ne veut pas investir suffisamment dans une sidérurgie continentale. La preuve en est dans les tergiversations concernant le laminoir à couronnes et à barres de Gandrange. Pour calmer le jeu syndical

et politique, on a annoncé, en juillet dernier, la première tranche de sa réalisation. Or c'est seulement avec la troisième tranche, pour un investissement de 200 millions sur un total de 500 millions de francs, qu'il sera possible de récupérer l'essentiel des productions, entre autres celle d'un train à fil de 400 000 tonnes, à Amneville, qui est aujourd'hui fermé depuis le 1^{er} octobre. Cet investissement-là, Jean Jacquet le voulait, avec tous les responsables de la sidérurgie !

Mais l'ultralibéralisme conduit à favoriser les sites au bord de l'eau, à jouer uniquement site par site, à encourager l'intérêt immédiat au détriment des investissements mis en place pendant des années grâce à l'effort public. C'est une politique de gribouille, monsieur le ministre. C'est certainement la raison pour laquelle M. le ministre de l'industrie n'a pas voulu être présent ce matin pour répondre à ces questions qui l'embarrassent.

M. Jean Laurain. Très bien !

M. le président. Nous avons terminé les questions orales sans débat.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 971, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole (rapport n° 1030 de M. Philippe Vasseur, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

